



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 94933

Texte de la question

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales vient de rendre public un rapport sur l'enseignement des disciplines scientifiques dans le primaire et le secondaire. La mission s'est tout d'abord efforcée de faire le point, dans le monde et en France, sur l'inquiétant problème de la désaffection des jeunes pour les études scientifiques. Elle s'est ensuite interrogée sur les contenus, les méthodes mais aussi le rôle et la place dans le système scolaire des disciplines scientifiques. Dans son rapport, la mission propose, au cours du lycée, de recréer une véritable filière scientifique en première et terminale en allégeant les programmes dans les matières non scientifiques. M. François Grosdidier demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition parlementaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a pris connaissance avec grand intérêt du rapport de la commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale en date du 2 mai 2006, consacré à l'enseignement des disciplines scientifiques dans l'enseignement scolaire. L'insuffisante valorisation des études scientifiques, qui constitue l'idée directrice de ce rapport, est un des défis majeurs auxquels notre système éducatif aura à répondre dans les années à venir. Les propositions qui sont formulées constituent une contribution importante et pertinente à ce débat. S'agissant plus particulièrement de la filière scientifique en classes de première et terminale, les orientations, débattues et approuvées par le Parlement lors du vote de la loi pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, ont tracé un certain nombre de pistes qui rejoignent pour partie ces propositions, notamment la nécessité de mieux typer la série S comme série scientifique et voie d'accès privilégiée vers les études supérieures scientifiques. Ce rapport fixe comme objectif pour l'année 2010 une augmentation de 20 % de la proportion de jeunes filles en séries scientifiques générales et technologiques et un accroissement de 15 % des étudiants suivant une formation supérieure scientifique (hors formations de santé). Il apparaît toutefois prématuré à ce stade d'aborder de manière trop catégorique la question de la place des matières non scientifiques au sein de la série S. Cette dimension doit en effet être envisagée, d'une part comme l'un des éléments d'une réflexion plus globale sur la structure des séries de la voie générale afin qu'elles restent des voies de réussite pour tous et d'autre part en vue de rechercher des équilibres internes entre les différents enseignements au sein de chaque série. L'aménagement éventuel de la série scientifique ne peut donc être pensé isolément de celui des autres séries. Il est à signaler enfin que, depuis le début des années 2000, des efforts de rénovation - rejoignant certaines des préoccupations qui sont celles du rapport - ont concerné la série scientifique S, se traduisant notamment par le renforcement de la place des disciplines expérimentales dans cette série. Deux mesures sont à noter plus particulièrement à ce sujet : le renforcement du poids horaire des sciences expérimentales et l'introduction de l'évaluation des capacités expérimentales pour les candidats de la série S.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94933

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5311

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10624